

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2013 A 19h00

Réf : CM 2013/08

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Pascal BERNARD, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Yves TROUILLEUX, Sylvie MATHIEU et Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Henri NIGAY et Georges REBOUX conseillers délégués ;

Thérèse CROZILLARD, Denise FAFOURNOUX, Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Marc NOALLY, Sylvie DESSERTINE, Christophe GARDETTE, Catherine POMPORT Ise TASKIN, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, et Marie-Claude ROCHETTE conseillers municipaux ;

Absents avec procuration : Frédéric VOURIOT à Sylvie DELOBELLE, Maryline ROCHE à Sylvie MATHIEU, Benoît GARDET à Mady BONNEFOND, Louis CHAPUIS à Marie-Claude ROCHETTE et Thierry JACQUET à Gilles BERNARD.

Absent avec excuses : Marie-Thérèse GIROUD

Secrétaire de séance : Thérèse CROZILLARD

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Date de la convocation : le 18 novembre 2013

Date d'affichage du procès-verbal : le 3 décembre 2013

En préambule, Monsieur le Maire indique au nom de l'assemblée délibérante qu'il a une pensée pour Thierry JACQUET, conseiller municipal, qui a perdu son père la semaine dernière.

1. Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT :

Thérèse CROZILLARD est désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 28 octobre 2013 :

Décision du Conseil municipal

POUR : 27	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

19h05, Christian VILAIN arrive pour siéger au sein du Conseil municipal.

1. Urbanisme – travaux – patrimoine – environnement :

1. Convention de rejet avec la société SEYFERT PACKAGING SAS (rapporteur : Henri NIGAY) :

Il est indiqué que l'entreprise SEYFERT Packaging S.A.S. a sollicité notre commune pour l'autoriser à déverser des rejets non domestiques dans le réseau d'assainissement communal ainsi que dans ce cadre signer une convention spéciale de déversement. Après plusieurs rencontres entre les techniciens de la commune et ceux de ladite entreprise, une convention a été élaborée. Cette convention spéciale de déversement (disponible au secrétariat général) définit les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté municipal d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement, dans le réseau public d'assainissement.

Il est précisé que ce projet de convention a été exposé le 14 novembre dernier à la commission municipale « eau et assainissement » et a reçu un avis favorable.

Marie-Claude ROCHETTE demande la durée de cette convention car elle n'est pas indiquée.

Il est répondu que cette convention suit la durée de l'autorisation de déversement des eaux usées soit 4 ans.

Marie-Claude ROCHETTE demande confirmation du maintien du coefficient de 2007 à 0,25.

Monsieur le Maire et Henri NIGAY répondent que oui.

Marie-Claude ROCHETTE demande si cela va conduire l'entreprise à réaliser des travaux pour améliorer ces rejets.

Henri NIGAY explique que cette entreprise en lien avec la MIAGE du Conseil général et la commune va mettre en place un système d'auto surveillance qui peut induire des travaux.

Marie-Claude ROCHETTE demande si on pourra lui transmettre l'autorisation de déversement.

Monsieur le Maire lui répond que cela ne pose aucun problème.

Henri NIGAY demande d'une part d'approuver la convention et d'autre part d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION : 06	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (rapporteur : Henri NIGAY) :

Vu la délibération du 9 juillet 2012 relative à la création de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, vu la délibération du 17 décembre 2012 relative à la modification des tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, vu l'avis favorable de la commission municipale « eau et assainissement » du 14 novembre 2013 et considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs de la PFAC mis en place dans la collectivité afin de pouvoir prendre en compte les différentes situations qui

peuvent se présenter sur notre territoire, Henri NIGAY propose d'approuver les tarifs suivants :

A – Pour les constructions nouvelles :

surface de plancher créée mentionnée dans la demande d'urbanisme		Tarif au 1 ^{er} janvier 2014	
inférieur à 40 m ²	25 % de la base		350,00 €
supérieur ou égal à 40 m ² et jusqu'à 80 m ²	50 % de la base		700,00 €
supérieur à 80 m ² et jusqu'à 150 m ²	100 % de la base		1 400,00 €
supérieur à 150 m ² et jusqu'à 200 m ²	120 % de la base		1 680,00 €
au-delà de 200 m ²			9 € le m ² supplémentaire

B – Pour les extensions, aménagements intérieurs, changements de destination de l'immeuble :

surface de plancher créée mentionnée dans la demande d'urbanisme		Tarif au 1 ^{er} janvier 2014	
inférieur à 40 m ²	25 % de la base		350,00 €
supérieur à 40 m ² et jusqu'à 80 m ²	50 % de la base		700,00 €
supérieur à 80 m ² et jusqu'à 150 m ²	100 % de la base		1 400,00 €
supérieur à 150 m ² et jusqu'à 200 m ²	120 % de la base		1 680,00 €
Au-delà de 200 m ²			9 € le m ² supplémentaire

C – Tableau des équivalences PFAC (1 PFAC = 100 % de la base) :

Le tableau des équivalences ci-après détermine la relation entre le type d'opération et le nombre d'unité (lit, repas, chambre) à prendre en compte pour le calcul de la PAC, arrondi à l'entier supérieur.

hôtel ou établissement assimilé	6 lits	= 1 PAC
foyer logement	6 lits	= 1 PAC
établissement de soins et établissement d'accueil des personnes âgées ou dépendantes	6 lits	= 1 PAC
hôtel-restaurant	3 lits	= 1 PAC
restaurant, cantine	1 couvert	90 €
immeuble constitué de chambres avec kitchenette	3 chambres	= 1 PAC
immeuble constitué de chambres	6 chambres	= 1 PAC
HLL sur terrain privé non loti	1 HLL	= 1 PAC
pour les terrains de camping : toiles, caravanes, HLL		
- sanitaires collectifs raccordés au réseau	12 emplacements	= 1 PAC
- chaque emplacement individuel raccordé au réseau	6 emplacements	

Monsieur le Maire explique que la commission municipale a affiné les tarifs après 18 mois de mise en place de cette taxe.

Marie-Claude ROCHETTE fait remarquer que le conseil municipal a voté 2 fois en juillet et décembre 2012 suite à la loi de finance de mars 2012 changeant la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) en participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), le tarif de base était de 1180€ en juillet 2012 de 1300€ en 2013 et 1400€ pour 2014. En décembre 2012 il n'y avait que deux tarifs aussi Marie-Claude ROCHETTE demande pourquoi il y a une tarification au m². De plus elle constate que sur ces nouveaux tarifs pour une surface de 200 m² soit 120% de la base le tarif au m² est inférieur par rapport à celui d'une surface inférieure à 40m² soit 25% de la base.

Monsieur le Maire indique que les plus grandes surfaces sont souvent dédiées aux entreprises et aux commerces d'où la raison d'une dégressivité au m² dans le cas d'une construction ou d'une rénovation.

Marie-Claude ROCHETTE demande s'il y a une obligation du texte de loi de faire payer au m².

Monsieur le Maire répond que non. Ce dernier explique que suite à la disparition de la PRE qui était une taxe d'urbanisme et la mise en place de la PFAC, les collectivités ont dû appréhender ce nouveau dispositif d'où les propositions de tarifs de ce jour pour répondre au maximum de cas de figures.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION : 06	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

1. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les collecteurs rue de la Loire, collecteur sud et collecteur nord (rapporteur : Henri NIGAY) :

Conformément aux conclusions du schéma directeur général d'assainissement et afin de réduire les arrivées d'eaux claires permanentes à la station de dépollution des eaux usées, des travaux de réhabilitation des collecteurs sont envisagés. Ainsi, le collecteur rue de la Loire du carrefour de la Croix de Mission jusqu'à la station sera réhabilité par l'intérieur. Le collecteur sud sera également réhabilité par l'intérieur du départ du chemin du Prieuré jusqu'à la station. La canalisation nord sera renouvelée en lieu et place depuis la Tuilerie jusqu'à la station y compris le siphon de traversée de la Loire.

Henri NIGAY demande au Conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour ces travaux sachant que le coût estimatif est de 1 054 005.50 € HT.

Décision du Conseil municipal

POUR : 28	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

1. Finances :

1. Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Art Astrée » (rapporteur : Christian VILAIN) :

L'assemblée délibérante est informée que l'association « Art Astrée » a pour objectif d'apporter une connaissance de l'art sous toutes ces formes. Cette association participe également à des conférences avec des artistes. Pour lui permettre l'achat de matériel, de fournitures et d'un écran dans le but de promouvoir les arts auprès des enfants, il est proposé de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 300 € sachant que les crédits seront inscrits à la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil municipal

POUR : 28	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

1. Tarifs bibliothèque année 2014 (rapporteur : Christian VILAIN) :

Vu la délibération du 29 octobre 2012 ayant fixé les tarifs pour l'année 2013, considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service et considérant le procès-verbal de vérification de la régie de recettes de la bibliothèque du 21 août 2013 relevant l'absence de décision fixant les prix pour la facturation des livres en cas de perte ou de détérioration par les usagers, Christian VILAIN propose les tarifs suivants :

CATEGORIE	TARIFS 2013	TARIFS 2014
carte enfant, étudiant et portage à domicile dans le cadre des portages de repas	7,20 €	7,30 €
carte adulte	12,30 €	12,40 €
carte famille	22,50 €	22,60 €
carte DVD	5,00 €	5,00 €
classes écoles CCFF	gratuit	gratuit
classes écoles hors CCFF	gratuit	gratuit
duplicata de carte	2,50 €	2,50 €
pénalité de retard par semaine au-delà des 3 semaines réglementaires	2,00 €	2,00 €
photocopie	0,30 €	0,30 €
heure du conte	2,00 €	2,00 €
sacs en toile	3,00 €	3,00 €
DESIGNATION	PRIX DE FACTURATION 2014	
livres perdus ou détériorés		
de moins de 2 ans	100 % du prix d'achat	
de 2 à 5 ans	75 % du prix d'achat	
de 6 à 10 ans	50 % du prix d'achat	
de plus de 10 ans	25 % du prix d'achat	
Périodiques perdus ou détériorés		
de l'année en cours	100 % du prix d'achat	
de 1 à 2 ans	50 % du prix d'achat	
de plus de 2 ans	2 €	
CD et DVD perdus ou détériorés		
CD	100 % du prix d'achat	
DVD	100 % du prix fournisseurs en incluant les droits de prêt	

Il est proposé d'accorder la gratuité dans les cas suivants :

- une carte d'abonnement annuel enfant pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privée de FEURS rentrant en CE1. Cette carte sera distribuée toutes les années à la rentrée scolaire,
- l'accès à la bibliothèque pour un livre par élève pour les écoles de FEURS et de la Communauté de communes de FEURS EN FOREZ, à condition que le groupe se déplace au moins une fois dans l'année à la bibliothèque.

Christian VILAIN demande d'approuver les tarifs ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2014.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION : 06	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

1. DM n°2 du budget annexe du Faubourg Saint Antoine (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Vu le budget primitif voté le 17 décembre 2012, vu la délibération du 22 avril 2013 ayant approuvé la décision modificative n° 1 et considérant l'exécution de l'exercice en cours, Monsieur TRIOMPHE présente la décision modificative n° 2 du budget lotissement Faubourg Saint Antoine ayant pour objet l'inscription de 2 € au chapitre 65 pour une régularisation d'arrondis de TVA, compensé par la diminution de crédits de 2 € au chapitre 011.

Section de fonctionnement			
Chapitre	DM 1	Chapitre	DM 1

réel		ordre	
011 - charges à caractères générales	-2	0	
65 - charges de gestion courante	2	0	
Total Dépenses	0	0	Total Recettes
			0
			0

Paul TRIOMPHE demande d'approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe du lotissement du Faubourg Saint Antoine telle que décrite ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 28	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

1. B.P. 2014 : débat d'orientation budgétaire (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Monsieur le Maire rappelle que ce débat qui concerne les communes de plus de 3 500 habitants a été rendu obligatoire par la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il s'agit bien d'un débat et non d'un vote, qui a lieu à partir d'un rapport présentant l'exécution budgétaire de l'exercice précédent, à savoir 2013 et les perspectives pour l'année suivante 2014. Monsieur le Maire souligne que le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel.

Monsieur le Maire souligne que sur le budget principal en 2013, il n'y a pas eu d'emprunt et que les travaux qui ont été réalisés sont complètement financés sur les ressources propres de la commune.

Paul TRIOMPHE, adjoint aux finances, présente le rapport d'orientations budgétaires pour 2014 sachant que celui-ci a déjà été exposé lors de la Commission municipale des finances du mardi 12 novembre 2013.

1- L'exécution budgétaire de 2013 :

a) Budget principal :

En 2013, la politique budgétaire de la ville s'est articulée autour de trois priorités :

- la maîtrise des dépenses publiques en maintenant d'une part une politique de négociation tout en respectant la réglementation en cours et d'autre part en cherchant les pistes d'économie sur le fonctionnement ;
- un recours nul à l'emprunt ;
- le gel des taux d'imposition.

Les dépenses de fonctionnement devraient globalement s'élever à un peu moins de 9 500 000 € pour une prévision de 10 156 633 € (en incluant les DM 1 et 2). Les recettes quant à elles, prévues au même niveau que les dépenses, devraient s'élever à plus de 10 000 000 €.

Pour l'investissement, les dépenses devraient être réalisées à hauteur d'environ 5 000 000 €, pour une prévision de 7 395 282 € (en incluant les DM 1 et 2), avec un pourcentage de réalisation de 60% des dépenses d'équipement brut (chapitre 20, 21 et 23) qui passe à 90% si on retire la réserve pour la réhabilitation du barrage.

Les recettes d'investissement quant à elles, prévues au même niveau, devraient s'élever à moins de 6 500 000 €.

Ces chiffres restent des estimations étant donné que l'exercice n'est à ce jour pas terminé.

Les principaux investissements, travaux de fonctionnement et équipements divers ont été les suivants :

Mobilier urbain	Sanisette Faubourg Saint-Antoine
	Mobilier urbain : potelets, barrières, cendriers et abris bus
	Jardinières pour la place Nigay
	Signalisation verticale, horizontale et enseignes pour les bâtiments communaux
Voirie	Ralentisseurs chemin Eazillée
	Réfection en résine des trottoirs
	Rénovation des places Nigay et Dorian
	Reprise des trottoirs rue du Montal
	Réfection pépite carrefour central
	Aménagement carrefour bd Clémenceau/Gambetta et démolition bâtiment
	Aménagement rue Waldeck Rousseau
	Aménagement rue de la Guillotière
	Trottoirs rue des Vauches (entrée Forum et Arzille)
	Réfection d'un chemin à la Grande Motte
	Réfection route de Valeille
	Réfection des cours de l'école C. Perrault
	Réfection rue Diderot

	Parking bus Forézium André Delorme
	Piste cyclable
Véhicule	Acquisition d'une C1 et navette urbaine
Fêtes et cérémonies	Guirlandes d'illumination
	Achat de vit'abris et de tables pour les associations
	Arbres pour déco de Noël
Motoculture	Tondeuse autoportée
	Souffleurs à feuilles
Jeux	Réassortiment jeux enfants au parc municipal
Informatique, image, son	Renouvellement matériel informatique
	Vidéoprotection
	Mise à jour de logiciels et acquisition de logiciels
Bâtiments	Aménagement d'un préau
	Peinture et sol salles de classe
	Remplacement porte WC extérieurs
	Réhabilitation Centre Social
	Démolition de cloisons et mise en sécurité des ouvertures
	Aménagement salle blanche mairie
	Serrures électroniques des bâtiments
	Alarme incendie
	Spots patio pour exposition
	Rayonnages pour archives
	Séparation des fluides de l'appartement
	Accès toitures des bâtiments municipaux tranche 1
Mobilier	Mobilier scolaire
	Vitrines pour les Jacquemarts
	Vitrine d'exposition
Electricité	Raccordement ERDF (provision PC)
MDE	Rénovation chaufferie G1
	Chaufferie Charles Perrault
Sports	Rénovation dojo tapis de judo, sol, plafond
Divers	Eclairage public
	Modification P.L.U.
	Travaux chantiers écoles
	FISAC aide à l'investissement et au fonctionnement

a) Budgets annexes :

Eaux	Renouvellement clapets d'aspiration des pompes
	Vanne de sectionnement + comptage antenne déchetterie
	Réfection AEP rue Waldeck Rousseau
	Réfection AEP impasse Chopin, allée du Château et allée du Bois
	Réfection AEP rue Diderot
	Réfection AEP boulevard Poincaré
	Renouvellement des branchements en plomb
	Renouvellement des compteurs vétustes
Assainissement	Mise hors gel du réseau de la station d'épuration
	Pose jupes des turbines

a) Dette et fiscalité :

En ce qui concerne la dette, tous les budgets confondus, elle représente en annuité (capital et intérêts) par habitant au 31 décembre 2013 (sur la base du dernier recensement, soit 8 173 habitants) :

- budget principal :	69.44 € (contre 82.48 € en 2012)
- budget eau :	15.78 € (contre 16.08 € en 2012)
- budget assainissement :	0.00 € (contre 0.16 € en 2012)
- budget CH/camping :	0.16 € (identique à 2012)

Le ratio dette / habitant pour le budget principal est de 352.50 € (contre 401.87 € l'an passé) pour 924 € au niveau national pour les communes ayant une strate de population entre 5 et 10 000 habitants. Quant à la fiscalité, pas de hausse en 2013.

Monsieur le Maire insiste sur ce ratio pour souligner la bonne santé financière de la commune même s'il faudra rester prudent au vu des évolutions du financement des collectivités à l'avenir.

Dotation de l'Etat (DGF et DSR) en hausse de 1.6 % en raison de l'évolution de la population qui minore la baisse de la DGF et de l'augmentation de la DSR qui compense la diminution de la DGF.

Concernant la fiscalité, Monsieur le Maire souligne que la semaine dernière un bon article de presse dans « La tribune » concernant les impôts sur le revenu à Feurs l'a interpellé. En effet, Monsieur le Maire insiste pour indiquer que si des gens paient pour la première fois des taxes foncières cela n'est pas dû à la commune mais la conséquence des réformes fiscales de l'Etat lancées depuis plusieurs années. Monsieur le Maire est conscient de la difficulté pour les ménages de payer toutes ces taxes ; c'est la raison pour laquelle il ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale dépendant de la commune pour 2014 et si c'est possible pour les années à venir.

Catherine POMPORT signale qu'elle a toujours payé la taxe foncière sans être imposable sur le revenu. Monsieur le Maire précise que plusieurs Foréziens cette année ce sont vus devoir à la fois, payer des impôts sur le revenu et la taxe foncière alors qu'avant ils n'étaient pas redevables de ces impôts.

1- Les orientations budgétaires de 2014 :

Monsieur TRIOMPHE présente quelques éléments du budget 2014, tout en remerciant Gilles BERNARD pour son travail au sein de la commission des finances :

- intégration de l'Espace Maurice DEPLACES dans le budget principal ce qui conduit à laisser uniquement le camping dans ce budget annexe.

- un chapitre 011 en augmentation de 2 % par rapport au BP 2013 (mais 3 % en dessous de l'atterrissage prévisionnel de 2013). L'augmentation des fluides en est la principale raison ainsi que l'intégration de l'Espace Maurice Desplaces. Les marges de manœuvres deviennent réduites en gardant le même fonctionnement.

- un chapitre 012 en augmentation de 4.3 % par rapport au BP 2013, en raison :

- * de l'intégration de 2 agents ETP de l'Espace Maurice Desplaces (65 000 €),
- * de la participation employeur au maintien de salaire (5 340 €) sur l'année pleine (4 mois en 2013),
- * de l'augmentation des cotisations retraites (30 000 €),
- * de la revalorisation des catégories C au 1er janvier 2014 (52 500 €),
- * d'une provision de 75 000 € pour les remplacements (non budgétisé les années précédentes).

Attention, une nouvelle revalorisation des catégories C au 1er janvier 2015 devrait coûter de nouveau 50 000 € en plus par rapport à l'année N.

- une baisse de pratiquement 14 % des charges d'intérêt en raison de l'absence de recours à de nouveaux emprunts.

En prenant en compte ces éléments, Monsieur TRIOMPHE indique qu'on devrait avoir une CAF nette de 1 085 000 € au lieu de 904 000 € au BP 2013.

Monsieur le Maire souligne que la présentation de ce soir de Paul TRIOMPHE est une synthèse de la dernière réunion de la commission des finances.

Le calendrier budgétaire sera le suivant :

- le 25 novembre 2013 : le DOB ;
- le 16 décembre 2013 : vote des budgets primitifs 2014 et du compte administratif 2013 du budget annexe du Faubourg St Antoine ;
- en avril 2014 : vote des comptes administratifs 2013, reprise et affectation des résultats, reprise des reports d'investissements et vote des budgets supplémentaires.

Ces orientations budgétaires sont présentées après une analyse des orientations de l'Etat (notamment en tenant compte du projet de la loi de finances 2014), de la Région, du Département et de la Communauté de communes de FEURS en FOREZ.

Le contexte financier est multiple et difficile :

- une crise économique internationale, aux répercussions locales ;
- la baisse des dotations de l'état ;
- la réforme des rythmes scolaires ;
- la hausse des taux de TVA ;
- l'évolution des taux de cotisations patronales ;
- l'engagement du gouvernement à revaloriser les catégories C en 2014 et en 2015 ;

L'année 2014 verra de la part de la commune la poursuite de la politique budgétaire visant à préserver les grands équilibres financiers, tout en offrant aux Foréziens des équipements de qualité, en développant un service public communal de proximité performant en modernisant notamment l'administration et en préparant l'avenir de notre commune.

Cette politique budgétaire s'articule autour de trois axes :

- une gestion rigoureuse et rationnelle des dépenses publiques vu les contextes économiques national et international :
 - * en maîtrisant les charges courantes ;
 - * en maîtrisant les charges de personnel, hors réformes réglementaires ;
 - * en assurant une progression des recettes de fonctionnement ;
 - * en menant une gestion active de la dette ;
 - * en recherchant encore davantage de financements extérieurs ;
 - * en exerçant un suivi permanent des dépenses par rapport aux budgets alloués.

Ces 6 points devant permettre à notre collectivité de dégager des capacités d'investissement.

- un recours nul à l'emprunt en 2014 ;

- pas de hausse des taux d'imposition des 3 taxes locales pour la cinquième année consécutive.

Pour le budget général, les dépenses et recettes de fonctionnement devraient s'élever à une somme de l'ordre d'environ 10 000 000 €.

Les recettes sont essentiellement constituées par la fiscalité directe locale, la dotation de compensation de la taxe professionnelle versée par FEURS en FOREZ à la commune et les dotations de l'Etat.

Pour l'investissement, dépenses et recettes devraient s'équilibrer aux environs de 4 000 000 €. Parmi les investissements envisagés, les principales opérations concernent :

- * la voirie avec notamment la rénovation des rues Saint Exupéry, Jean-Jacques Rousseau, Lamartine, Duverney, Victor Hugo, le Garollet et le parking de l'école du Huit Mai ;
- * l'éclairage public : changement des lampes vapeur de mercure sur la commune et lotissement de la Noaille ;
- * des rénovations de bâtiments communaux, des acquisitions d'équipements et de matériels aux bénéfices des services

- municipaux et des associations ;
- * des actions autour du développement durable avec le changement de la chaudière du G2, des opérations d'isolation de bâtiments et la poursuite de l'aménagement de pistes cyclables ;
- * provision de plus d'un million d'euros pour le barrage sur la Loire ;
- * l'hygiène, la sécurité des bâtiments et l'embellissement de la commune.

La ventilation des grands postes d'investissements pour 2014 devrait s'établir de la façon suivante :

- équipement en matériels :	280 000.00 € ;
- bâtiments :	642 000.00 € ;
- éclairage public :	620 000.00 € ;
- voirie :	435 000.00 €
- embellissement de la ville :	98 000.00 € ;
- provision barrage :	1 300 000.00 €.

Pour le budget annexe du transport urbain, en fonctionnement et en investissement, il se limitera à la gestion de l'existant.

Pour l'eau, il y aura la poursuite du remplacement des branchements en plomb, les changements de compteur d'eau et le remplacement des canalisations liés aux travaux de voirie.

Pour le budget de l'assainissement, suite au schéma directeur, seront lancées les premières opérations à savoir le changement de la canalisation centrale du réseau d'assainissement et la réhabilitation du collecteur nord. Ces différentes interventions s'étaleront sur une dizaine d'années.

En conclusion, Monsieur le Maire insiste sur trois points concernant le DOB pour 2014 :

- une gestion rigoureuse et rationnelle des dépenses publiques vu les contextes économiques national et international ;
- un recours nul à l'emprunt en 2014 ;
- pas de hausse des taux d'imposition des 3 taxes locales pour la cinquième année consécutive.

1. Intercommunalité :

Rapport d'activité 2012 de la Communauté de communes de Feurs en Forez (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Comme le prévoit la réglementation, le Conseil municipal doit émettre un avis sur le rapport d'activité de la Communauté de communes de Feurs en Forez de l'année 2012 (ce rapport est disponible au secrétariat général ou sur le site internet de la communauté de communes de Feurs en Forez : www.feursenforez.fr – publication – rapport d'activité 2012). Ce document a été voté lors du Conseil communautaire du 04/11/2013.

Monsieur le Maire demande d'approuver le rapport d'activité 2012 de Feurs en Forez.

Marie-Claude ROCHETTE indique que comme chaque année son groupe ne participera pas au vote : « puisque nous ne sommes pas représentés à la Communauté de Communes jusqu'aux prochaines élections municipales, par contre les futurs opposants seront représentés puisque la loi électorale a changé. »

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV : 06
-----------	----------	--------------	------------

1. Questions diverses : néant

1. Décisions du Maire.

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil municipal en date du 20 décembre 2010.

Fi-2013-DM 10	31/10/2013	Reprise concession cimetière Mme Venturini, remboursement de 125.25 € à cette personne
Fi-2013-DM 11	31/10/2013	Reprise concession cimetière Mme Lewi, remboursement de 175.55 € à cette personne
MPPA-2013-DM-45	05/11/2013	Marché de prestations intellectuelles avec les services du département de la Loire pour assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration pour un montant annuel de 1 225.92 € HT
MPPA-2013-DM-46	05/11/2013	Résiliation d'un marché de travaux à ZETEC EURL pour la rénovation de la salle des fêtes (9 avis suspendus du bureau de contrôle et mise en demeure restée infructueuse), le solde du marché d'un montant de 612.54 € TTC ne sera pas réglé et la retenue de garantie ne sera pas restituée
MPPA-2013-DM-47	18/11/2013	Signature d'un marché de fourniture pour du mobilier urbain (120 barrières et 100 potelets) avec Damon Frénéat pour un montant de 25 422.20 € TTC

caution de non déballage	150,00 €	150,00 €		
--------------------------	----------	----------	--	--

Vit'abris monté 9 m ²	165,00 €	170,00 €		
----------------------------------	----------	----------	--	--

Commerçants ambulants	Tarif journalier (uniquement les vols)	39,00 €	42,00 €	
-----------------------	--	---------	---------	--

publicité sonore : 16 messages	100,00 €	110,00 €		
--------------------------------	----------	----------	--	--

publicité sonore : 22 messages	130,00 €	140,00 €		
--------------------------------	----------	----------	--	--

DESIGNATION	TARIF 2013	TARIF 2014		
-------------	------------	------------	--	--

location salle des fêtes pendant le comice	6 000,00 €	6 000,00 €		
--	------------	------------	--	--

Tarifs musée

ELEMENTS	UNITE	TARIFS 2013	TARIFS 2014	
Plein tarif	Pers onne	3,00 €	3,00 €	
Tarif réduit	Pers onne	2,00 €	2,00 €	
Visite libre groupe adulte	Pers onne	2,00 €	2,00 €	
Visite guidée				

visite guidée groupe adulte	Pers onne	3,50 €	3,50 €	
Visite libre groupe enfant	Pers onne	2,00 €	2,00 €	
Visite guidée et ou animation enfant hors écoles	Pers onne	3,50 €	3,50 €	
Visite guidée et ou animation enfant pour les écoles	Pers onne	3,20 €	3,20 €	
brochure archéologique	Bro chure	2,00 €	2,00 €	
Déplacement des collections < à 20 km	une clas se	35,0 0€	40,0 0€	
Déplacement des collections de 20 à 50 km	une clas se	50,0 0€	57,0 0€	
Déplacement des collections > 50 km	une clas se	65,0 0€	73,0 0€	

Fi-2013-DM 15

18/11/2013

su km				
Dépl ace men t des colle ction s	clas se supp lém entai re	25,0 0 €	28,0 0 €	
Le tarif réduit (hors visite guidée). s'appli que :				
aux enfant s et étudia nts de 12 ans à 26 ans				
aux détent eurs du passe port patrim oine				
aux groupe s d'adult es en visite libre				
aux groupe s scolair es hors de Feurs en visite libre				
sur présentati on du carton d'invitati on pour les exposition s temporair es lorsqu'une seule expo est en place				
Applic ation de la gratuit é :				

le deuxième dimanche de chaque mois (animation comprise)			
aux groupes scolaires de Feurs			
aux enfants de moins de 12 ans			
aux membres de l'association "les amis du patrimoine"			
aux étudiants en histoire de l'art et en archéologie			
aux membres ICOM, professeurs en pré-visite			
aux accompagnateurs de groupe			
aux chômeurs et aux personnes au RSA			
aux correspondants des scolaires de Feurs			
lors des manifestations culturelles nationales et			

départem entales			
aux donate urs mécèn es			

Tarifs des publicités et des petites annonces du petit Forézien
Tarifs publicitaires 2014

FORMAT	Tarifs publicité	Tarifs publicité pour numéro spécial comice
--------	------------------	---

Pages normales

Pages intérieures	4ème de couverture	Tarifs pour abonnés à 11 numéros consécutifs	Tarifs pour non abonnés à 11 numéros consécutifs
-------------------	--------------------	--	--

	Pages intérieures	4ème de couverture	pages intérieures	4ème de couverture
co lo nn e 1/ 4 (l 5, 7 x h 5, 7)	65,00 €	86,00 €	82,00 €	107,43 €
co lo nn e 1/ 2 (l 5, 7 x h 12, 4)	104,00 €	135,00 €	131,00 €	172,23 €
ba nd ea u (l 17, 9 x h	159,00 €	207,00 €	198,00 €	258,66 €

5, 7)												
band eau 1/ 2 (l 8, 7 x h 5, 7)	85 , 00 €	11 0, 00 €	10 6, 00 €	13 8, 00 €	21 1, 00 €	27 6, 00 €						
band eau 2/ 3 (l 11 ,8 x h 5, 7)	10 4, 00 €	13 5, 00 €	13 1, 00 €	17 2, 00 €	26 2, 00 €	34 3, 00 €						
rect angle (l 12 .4 * h 10)	S up pr i m é	no n di sp on ibl e	S up pr i m é	no n di sp on ibl e	S up pr i m é	no n di sp on ibl e						
1/ 2 page (l 17 ,9 x h 12 , 4)	20 9, 00 €	no n di sp on ibl e	26 1, 00 €	no n di sp on ibl e	52 1, 00 €	no n di sp on ibl e						
1 page (l 17,9 x h 25,8)					308,00 €							
						383,00 €						
						765,00 €						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>ELEMEN TS</th> <th>2013</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Petite annonce d'environ 4 lignes</td> <td>8,00 €</td> <td>8,00 €</td> </tr> </tbody> </table>							ELEMEN TS	2013	2014	Petite annonce d'environ 4 lignes	8,00 €	8,00 €
ELEMEN TS	2013	2014										
Petite annonce d'environ 4 lignes	8,00 €	8,00 €										

Fi-2013-DM-17

18/11/2013

Tarifs du cimetière			
Désignation	TARIFS 2013	TARIFS 2014	Observation

Concession 50 ans	186,00 €	192,00 €	tarif au m2
Concession 30 ans	117,00 €	126,00 €	tarif au m2
Concession 15 ans	81,00 €	90,00 €	tarif au m2
Location caveau ville	0,60 €	0,70 €	tarif par jour
taxe funéraire	47,00 €	50,00 €	par inhumation
colombarium 15 ans 2 places	327,00 €	330,00 €	non compris frais de gravure
colombarium 15 ans 4 places	654,00 €	660,00 €	

colombarium 10 ans 2 places	216,00 €	222,00 €	
-----------------------------	----------	----------	--

colombarium 10 ans 4 places	432,00 €	441,00 €	
-----------------------------	----------	----------	--

cave-urne 15 ans 4 places	651,00 €	660,00 €	non compris frais de gravure et prix du terrain (se reporter au tarif des concessions)
cave-urne 10 ans 4 places	417,00 €	426,00 €	

Il est rappelé que conformément à la délibération du 11 décembre 2000, les recettes sont relatives aux concessions, colombariums et cave-urnes et sont réparties de la façon suivante :

- 2/3 sur le budget de la commune
- 1/3 sur le budget du CCAS

Fi-2013-DM-18	18/11/2013	Tarifs des compteurs d'eau		
		Désignation	TARIFS HT 2013	TARIFS HT 2014
		location compteur diamètre 15	13,96 €	14,21 €
		location compteur diamètre 20	16,60 €	16,90 €
		location compteur diamètre 30	32,40 €	32,98 €
		location compteur diamètre 40	49,30 €	50,19 €
		location compteur diamètre 50	83,20 €	84,70 €
		location compteur diamètre 60	113,70 €	115,75 €
		location compteur diamètre 80	134,80 €	137,23 €
		location compteur diamètre 100	161,20 €	164,10 €
		location compteur diamètre 150	235,20 €	239,43 €
		taxe de fermeture et d'ouverture	43,60 €	44,38 €
		Frais de mise en service	35,00 €	36,00 €

Fi-2013-DM-19	18/11/2013	Tarifs de l'assainissement		
		DESIGNATION	TARIFS 2013	TARIFS 2014
		prime fixe	17,50€	18,00€
		tranche de 0 à 6000 m3	1,42 €	1,45 €
		tranche de 6001 à 12000 m3	1,25 €	1,30 €
		tranche de 12001 à 24000 m3	1,08 €	1,16 €
		tranche supérieure à 24001 m3	0,99 €	1,09 €
		demande de contrôle d'assainissement collectif préalable à la vente d'un bien immobilier	110,00 €	112,00 €
Contre visite du contrôle d'assainissement collectif préalable à la vente d'un bien immobilier	55,00 €	56,00€		
Fi-2013-DM 20	18/11/2013/	Tarifs de l'eau potable		
		EAU POTABLE	TARIFS HT 2013	TARIFS HT 2014
		Prime fixe	35,00 €	36,00 €
		0 à 50 m3	1,60 €	1,63 €
		51 à 150 m3	1,65 €	1,66 €
		151 m3 à 6 000 m3	1,70 €	1,69 €
		supérieur à 6 001 m3	1,39 €	1,47€

Fi-2013-DM 21	18/11/2013	Tarifs des prestations techniques			
		ELEMENTS	unité	TARIFS 2013	TARIFS 2014
		véhicules légers	heure	15,00 €	15,50 €
		véhicules lourds	heure	25,00 €	26,00 €
		Tracteur	heure	25,00 €	26,00 €
		Cylindre vibrant	heure	25,00 €	26,00 €
		Tractopelle	heure	25,00 €	26,00 €
		Epareuse	heure	25,00 €	26,00 €
		Compresseur	heure	25,00 €	26,00 €
		Manitou	heure	25,00 €	26,00 €
		Balayeuse	heure	65,00 €	67,00 €
		Main d'œuvre service opérationnel	heure	36,50 €	38,00 €
		Bureau d'étude	heure	60,00 €	62,00 €
		Location d'une benne	jour	70,00 €	73,00 €
		récupération animal errant	animal	60,00 €	75,00 €
En outre, il est prévu une majoration des tarifs ci-dessus dans les cas suivants :					
<ul style="list-style-type: none"> - 100 % pour les heures de nuit (22 heures à 6 heures) et de week-end - 30 % pour les heures de travail (6 heures à 7h30 et 16h30 à 22 heures) 					

Fi-2013-DM 22	18/11/2013	<p>Tarifs des salles sportives</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>TARIFS 2013</th> <th>TARIFS 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">SALLES DE GYMNASES</td> </tr> <tr> <td>1 heure</td> <td>31,00 €</td> <td>32,00 €</td> </tr> <tr> <td>la demi-journée à partir de la 2ème heure</td> <td>90,00 €</td> <td>92,00 €</td> </tr> <tr> <td>la journée</td> <td>137,00 €</td> <td>140,00 €</td> </tr> <tr> <td>2 jours</td> <td>210,00 €</td> <td>215,00 €</td> </tr> <tr> <td>3 jours</td> <td>263,00 €</td> <td>268,00 €</td> </tr> <tr> <td>4 jours</td> <td>315,00 €</td> <td>321,00 €</td> </tr> <tr> <td>5 jours</td> <td>368,00 €</td> <td>375,00 €</td> </tr> <tr> <td>6 jours ou semaine</td> <td>420,00 €</td> <td>428,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">INSTALLATIONS SPORTIVES NON COUVERTES</td> </tr> <tr> <td>la demi-journée</td> <td>32,00 €</td> <td>33,00 €</td> </tr> <tr> <td>la journée</td> <td>53,00 €</td> <td>54,00 €</td> </tr> <tr> <td>2 jours</td> <td>85,00 €</td> <td>86,00 €</td> </tr> <tr> <td>3 jours</td> <td>116,00 €</td> <td>117,00 €</td> </tr> <tr> <td>4 jours</td> <td>148,00 €</td> <td>149,00 €</td> </tr> <tr> <td>5 jours</td> <td>180,00 €</td> <td>182,00 €</td> </tr> <tr> <td>6 jours ou semaine</td> <td>210,00 €</td> <td>212,00 €</td> </tr> </tbody> </table>		TARIFS 2013	TARIFS 2014	SALLES DE GYMNASES			1 heure	31,00 €	32,00 €	la demi-journée à partir de la 2ème heure	90,00 €	92,00 €	la journée	137,00 €	140,00 €	2 jours	210,00 €	215,00 €	3 jours	263,00 €	268,00 €	4 jours	315,00 €	321,00 €	5 jours	368,00 €	375,00 €	6 jours ou semaine	420,00 €	428,00 €	INSTALLATIONS SPORTIVES NON COUVERTES			la demi-journée	32,00 €	33,00 €	la journée	53,00 €	54,00 €	2 jours	85,00 €	86,00 €	3 jours	116,00 €	117,00 €	4 jours	148,00 €	149,00 €	5 jours	180,00 €	182,00 €	6 jours ou semaine	210,00 €	212,00 €
	TARIFS 2013	TARIFS 2014																																																						
SALLES DE GYMNASES																																																								
1 heure	31,00 €	32,00 €																																																						
la demi-journée à partir de la 2ème heure	90,00 €	92,00 €																																																						
la journée	137,00 €	140,00 €																																																						
2 jours	210,00 €	215,00 €																																																						
3 jours	263,00 €	268,00 €																																																						
4 jours	315,00 €	321,00 €																																																						
5 jours	368,00 €	375,00 €																																																						
6 jours ou semaine	420,00 €	428,00 €																																																						
INSTALLATIONS SPORTIVES NON COUVERTES																																																								
la demi-journée	32,00 €	33,00 €																																																						
la journée	53,00 €	54,00 €																																																						
2 jours	85,00 €	86,00 €																																																						
3 jours	116,00 €	117,00 €																																																						
4 jours	148,00 €	149,00 €																																																						
5 jours	180,00 €	182,00 €																																																						
6 jours ou semaine	210,00 €	212,00 €																																																						
Fi-2013-DM 23	18/11/2013	<p>Tarifs des transports urbains</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DESIGNATION</th> <th>TARIFS 2013</th> <th>TARIFS 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>le ticket</td> <td>0,70 €</td> <td>0,75 €</td> </tr> <tr> <td>le carnet de 12 tickets</td> <td>7,00 €</td> <td>7,50 €</td> </tr> </tbody> </table>	DESIGNATION	TARIFS 2013	TARIFS 2014	le ticket	0,70 €	0,75 €	le carnet de 12 tickets	7,00 €	7,50 €																																													
DESIGNATION	TARIFS 2013	TARIFS 2014																																																						
le ticket	0,70 €	0,75 €																																																						
le carnet de 12 tickets	7,00 €	7,50 €																																																						
		<p>Tarifs des taxes de séjour</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature de l'hébergement</th> <th>TARIFS 2013 par pers/nuit</th> <th>TARIFS 2014 par pers/nuit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et autres meublés 4* ou épis ou clés ou autres symboles</td> <td>1,00 €</td> <td>1,00 €</td> </tr> <tr> <td>Hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et autres meublés 3* ou épis ou clés</td> <td>0,75 €</td> <td>0,75 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature de l'hébergement	TARIFS 2013 par pers/nuit	TARIFS 2014 par pers/nuit	Hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et autres meublés 4* ou épis ou clés ou autres symboles	1,00 €	1,00 €	Hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et autres meublés 3* ou épis ou clés	0,75 €	0,75 €																																													
Nature de l'hébergement	TARIFS 2013 par pers/nuit	TARIFS 2014 par pers/nuit																																																						
Hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et autres meublés 4* ou épis ou clés ou autres symboles	1,00 €	1,00 €																																																						
Hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et autres meublés 3* ou épis ou clés	0,75 €	0,75 €																																																						

Fi-2013-DM 24

18/11/2013

ou autres symboles		
Hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et autres meublés 2* ou épis ou clés ou autres symboles Villages de vacance grand confort	0,60 €	0,60 €
Hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et autres meublés 1* ou épis ou clés ou autres symboles Villages de vacance confort	0,45 €	0,45 €
Hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et autres meublés non classés	0,30 €	0,30 €
Camping, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4 étoiles Centre d'hébergement	0,35 €	0,35 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air et ports de plaisance 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,20 €

Les personnes exonérées :

- Les bénéficiaires des aides sociales
- Les personnes âgées, qui bénéficient d'une aide à domicile
- Les personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité
- Les personnes en centres d'hébergement et de

		<p>réinsertion sociale</p> <ul style="list-style-type: none">- Fonctionnaire ou agent de l'Etat appelé temporairement à séjourner dans la région pour l'exercice de sa profession- Colonies de vacances et centre de vacances collectifs d'enfants- Etudiants résidants sur Feurs dans le cadre de leurs études- Enfants de moins de 18 ans
--	--	--

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 3 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Thérèse CROZILLARD

LE MAIRE
Jean-Pierre TAITE